

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale  
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires  
de la gendarmerie nationale*

**Décision n° 34536 du 1<sup>er</sup> juillet 2020 portant agrément pour l'outre-mer  
d'un sous-officier du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale**

NOR : INTJ2016941S

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-953 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier des corps de sous-officiers et officiers marinières de carrière des armées et du soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale ;

Vu le décret n° 2008-961 du 12 septembre 2008 modifié relatif aux militaires engagés ;

Vu la circulaire n° 970980/GEND/DPMGN/SDGP/BPSOGV du 3 septembre 2015 relative à la gestion des sous-officiers de la gendarmerie affectés outre-mer,

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

La demande outre-mer formulée par l'adjudante-chef Françoise TIRTAINE – Nigend : 183 776 – de la spécialité « administration et gestion du personnel » est agréée au titre du COMGEND GUYANE FRANÇAISE.

Article 2

Le terme de la validité de ces agréments est fixé au 31 décembre 2020.

Article 3

Compte tenu du caractère révocable de l'agrément, aucune mesure d'ordre privé à caractère définitif se rapportant au départ outre-mer ne devra être prise par les sous-officiers dont la candidature est retenue avant la notification de leur ordre de mutation individuel. Il sera rendu compte, sous la référence du présent timbre, de tout changement de position ou de situation intervenant postérieurement à la date de la décision.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 1<sup>er</sup> juillet 2020.

Pour le ministre et par délégation :

*Le colonel, chef du bureau du personnel sous-officier  
du corps de soutien technique et administratif  
de la gendarmerie nationale,*

J. MEILLARD